



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

***RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS***

Édition Spéciale partie 1 du mois de Mai 2014

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau de la réglementation générale et des élections

ARRETE en date du 16 mai 2014 retardant l'heure de clôture du scrutin pour l'élection des représentants au Parlement européen le 25 mai 2014 dans la commune de Château-Thierry

Page 1029

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau de la réglementation générale et des élections

ARRETE en date du 16 mai 2014 retardant l'heure de clôture du scrutin pour l'élection des représentants au Parlement européen le 25 mai 2014 dans la commune de Château-Thierry

LE PREFET DE L' AISNE,
Chevalier de la Légion d' Honneur,
Officier de l' Ordre National du Mérite,

VU le code électoral, notamment son article R. 41;

VU la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 modifiée relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;

VU le décret n° 79-160 du 28 février 1979 modifié portant application de la loi n°77-729 du 7 juillet 1977 modifiée relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;

VU le décret n° 2014-379 du 29 mars 2014 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leur droit de vote, de retarder l'heure de clôture du scrutin ;

Considérant que le Maire de Château-Thierry a été consulté par courrier du 12 mai 2014 ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire général ;

- ARRETE -

ARTICLE 1^{er}.- Pour l'élection des représentants au Parlement européen le 25 mai 2014, les bureaux de vote de la commune de Château-Thierry seront ouverts à huit heures et clos à 20 heures.

ARTICLE 2.- Le Secrétaire général de la préfecture de l' Aisne et le Maire de Château-Thierry sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne et affiché à la mairie de Château-Thierry.

Fait à LAON, le 16 mai 2014

Hervé BOUCHAERT